

le vendredi 14 décembre 2001

10 heures

Prière.

L'hon. M. Lord remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 28 novembre 2001

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Marilyn Trenholme Counsell

M. Richard soulève la question de privilège pour se plaindre à la Chambre d'une séance d'information que le gouvernement a tenue plus tôt dans la journée ; il soutient que des renseignements relatifs à des projets de loi ont été fournis à la presse, ce qui constitue un outrage à la Chambre.

Le président statue que le paragraphe 9(2) du Règlement s'applique :

Le député qui soulève une question se rapportant directement aux privilèges de la Chambre, d'un comité de la Chambre ou d'un député présente, moyennant un avis de deux heures donné à l'Assemblée législative, une motion demandant à la Chambre de prendre des mesures à ce sujet ou de renvoyer la question au Comité permanent des privilèges.

Le président déclare qu'il ne peut donner une suite à l'affaire avant qu'une telle motion soit présentée.

L'hon. M. Mesheau, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 14 décembre 2001

La lieutenant-gouverneure transmet le volume I du budget supplémentaire pour 2001-2002, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année

se terminant le 31 mars 2002, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Marilyn Trenholme Counsell

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. E. Robichaud :

17, *Loi sur les régies régionales de la santé*;
18, *Loi relative à la Loi sur les régies régionales de la santé*;

par l'hon. N. Betts :

19, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*;

par l'hon. M. Mesheau :

20, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*;
21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. S. Graham invoque le Règlement ; il prétend que le ministre de la Formation et du Développement de l'emploi s'était engagé à répondre à une question mais a communiqué la réponse en privé.

Le président déclare que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, car les ministres peuvent répondre comme ils l'entendent à une question posée pendant la période des questions.

M^{me} Weir donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 20 décembre 2001, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le ministre des Finances, copie de la note de service du 11 janvier 2000 au Conseil exécutif sur le Programme de retraite anticipée volontaire.

L'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par le remplacement du nom de l'hon. Elvy Robichaud par celui de l'hon. Paul Robichaud ;

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par le remplacement du nom de M. Weston par celui de M. Sherwood ;

que la liste des membres du Comité spécial des soins de santé soit modifiée par le remplacement du nom de M. Weston par celui de M. Sherwood ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure soit modifiée par le remplacement du nom de M. Weston par celui de M. Sherwood.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides afin d'étudier le budget de capital pour 2002-2003, notamment les prévisions budgétaires du ministère des Transports, de celui de la Santé et du Mieux-être et de celui de l'Éducation, et que, après la procédure de clôture de l'étude du budget de capital, la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets 6, 10, 13, 14 et 15.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Il est unanimement convenu de suspendre la séance à 12 h 20, de la reprendre à 13 h 30 et de la lever à 17 h 30.

Le président du comité suspend donc la séance à 12 h 20.

13 h 30

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Jordan prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET DE CAPITAL 2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Ponts permanents	16 775 000
Routes permanentes	63 225 000
Programme sur l'amélioration des routes	
Canada - Nouveau-Brunswick	86 000 000
Programmes stratégique d'infrastructure routière	
Canada - Nouveau-Brunswick	6 000 000
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Hôpitaux publics - Biens d'équipement	5 687 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	
Écoles publiques - Biens d'équipement	1 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Mesheau :

22, Loi de 2002-03 portant affectation de crédits pour fins de dépenses en capital.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

10, Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne;

14, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative;

15, Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 17 h 23.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 35	(12 décembre 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 36	(13 décembre 2001);
rapport annuel du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick pour 2000-2001	(12 décembre 2001);
rapport annuel du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi pour 2000-2001	(12 décembre 2001);
rapport du vérificateur général du Nouveau- Brunswick pour 2001 et faits saillants	(13 décembre 2001).